

Pour une « remontée socio-économique » de la forêt méditerranéenne, une tentative : le projet de développement agrosylvopastoral de la commune de Tanneron

par Paul CARRA * et Pascal THAVAUD **

Nous soumettons à l'avis de l'ensemble des usagers de la forêt méditerranéenne, le projet d'aménagement forestier que nous avons été amené à concevoir sur la commune de Tanneron (Var).

Nous voulons insister d'ores et déjà sur le fait que ce projet a été conduit en collaboration étroite avec les agriculteurs tanneronnais. En effet, ceux-ci responsables de l'espace naturel qu'ils occupent désirent fortement garder la maîtrise de sa gestion.

Enfin ce projet qui tient compte du contexte écologique et socio-économique particulier de la commune de Tanneron n'a d'autre prétention que d'essayer de résoudre les problèmes spécifiques agricoles et forestiers de celle-ci. Néanmoins, son mode de conception original pourra peut-être inspirer les promoteurs d'autres projets qui ne manqueront pas de voir le jour dans notre région.

I. — Contexte écologique et socio-économique

La commune de Tanneron se situe à l'extrême est du Massif de l'Estérel en limite des départements du Var et des Alpes-Maritimes. Elle appartient au canton de Fayence.

Le milieu naturel est caractérisé par :

— une roche mère de type métamorphique (gneiss) qui induit des sols de texture sableuse, très filtrants, souvent acides et dépourvus d'argile et de calcaire actif ;

— un relief très tourmenté comportant des vallons profonds et des pentes abruptes aux nombreuses expositions. Une altitude qui varie de 25 à 500 m (photo 1) ;



Photo 1. — Tanneron : un relief très tourmenté.

Photo Pascal THAVAUD.

* Paul CARRA
Président

** Pascal THAVAUD
Technicien
Centre d'études techniques et
économiques forestières des
Maures
Chambre d'Agriculture du Var
Rue Pierre Clément
83300 Draguignan

— des formations végétales nombreuses liées aux variations de conditions pédologiques et topographiques :

« Série du chêne liège — Série du chêne vert — Série des chenaies châtaigneraies — Série du chêne pubescent — Peuplements de feuillus « précieux » (charme commun, chêne chevelu, frêne à fleurs, merisier) — *Mimosa dealbata* (non cultivé).

Les peuplements de chênes lièges (*suberaies*, *maquis à chênes lièges*) sont prédominants. Les régénération de jeunes pins maritimes par endroit sont gravement atteintes par la cochenille (*Matsucoccus feytaudi*). Le mimosa non cultivé est au contraire en pleine extension favorisé par les incendies et la pratique de l'écoubage.

Le dynamisme agricole extraordinaire de la commune de Tanneron étonne le visiteur. Une centaine d'agriculteurs prospèrent principalement grâce à la production florale. Le mimosa et l'Eucalyptus à feuillage recouvrent les versants Sud-Est de la commune.

Cette prédominance du secteur primaire s'explique par une maîtrise presque parfaite du foncier.

En effet, une sentence arbitrale de février 1497 permet aux agriculteurs de tirer profit des terrains forestiers communaux :

- droits de faire poutres et chevrons (*lignear*);
- droits de récolter le fustet (*fustigear*);
- droits de récolter le myrte (*nerte-gear*);
- droit de lever le liège (*rusque-gear*);
- droit de récolter la résine (*faire pego*);
- droit de défricher et cultiver (*eyssartegear*).

Situation juridique de la commune de Tanneron

Forêt communale non soumise au régime forestier	1 440 ha
Forêt communale soumise au régime forestier (commune de Callian)	1 115 ha
Forêt domaniale	0 ha
Forêt particulière	1 887 ha
Terrains agricoles et urbanisés	955 ha
	5 397 ha

La municipalité de Tanneron a affirmé sa volonté de maintenir ces droits d'usages ancestraux et son refus de soumettre le forêt communale au régime forestier.

Ainsi 300 ha de terrains communaux autrefois boisés sont loués aux agriculteurs moyennant une redevance annuelle de 200 F et une journée de travail par hectare. Ces journées de travail sont consacrées à la reconstitution et la protection de la forêt (débroussaillage, entretien de plantation...). Le mode de faire valoir dominant est ce « fermage » communal qui donne toute garantie aux agriculteurs pour l'exercice de leur profession.

Malgré ce contexte très favorable il faut noter un vieillissement marqué de la population de Tanneron. Il existe pourtant un potentiel d'installation important (voir étude des aptitudes à la mise en valeur) (1). La commune compte réserver des lots constructibles aux jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer. Mais ce renouveau agricole dépend des possibilités d'approvisionnement en eau. Cette eau doit être pompée à grands frais dans la Siagne et remontée de 25 à 450 m. Le prix de l'eau (1 F/m³) augmente considérablement les charges de cultures.

La forêt a été ravagée sur la quasi totalité de sa surface par un incendie en 1970. Sept personnes ont péri. Depuis, les habitants de Tanneron ont décidé de tout mettre en œuvre pour qu'une telle catastrophe ne se reproduise pas. De larges bandes parefeux débroussaillées ont été réalisées. La commune s'est dotée d'un tracteur débroussailleur (Argelass) pour accomplir ces travaux prioritaires.

Le mimosa non cultivé qui s'est propagé à la faveur des incendies constitue pendant la période estivale une grave menace pour les habitants. En effet, ces peuplements sont particulièrement phytophiles à cette époque. A ce propos, une solution doit donc être trouvée.

II. — Projet de mise en valeur agrosylvopastorale de l'espace naturel tanneronais

Objectif : le programme agrosylvopastoral de la commune de Tanneron vise à :

- assurer une protection la plus efficace possible de l'espace forestier et agricole ainsi que la population contre les incendies de forêt;
- envisager un développement harmonieux de l'agriculture et de la forêt afin de permettre d'une part de conforter les exploitations agricoles existantes. D'autre part de permettre l'installation de nouvelles activités agricoles ou forestières ;

— répondre aux aspirations des différents usagers de la forêt : agriculteurs, chasseurs, promeneurs, protecteurs de la nature, forestiers...

Moyens

Afin d'atteindre au mieux les objectifs décrits ci-dessus nous nous sommes efforcés de tenir compte des avis des personnes compétentes (en particulier des instituts de recherche) et des usagers de la forêt.

L'étude s'est largement basée sur la carte des aptitudes à la mise en valeur réalisée pour la D.D.A. du Var par la Société d'Aménagement de la région provençale (1979). Cette étude a été complétée par une investigation sur le terrain afin de connaître la répartition des différentes séries de végétation et des activités agricoles.

L'aménagement propose la création d'un large maillage agrosylvicole stratégique (300 à 400 m de large) qui doit constituer un obstacle à la progression des incendies.

Ce maillage s'appuiera sur les zones agricoles existantes (360 ha) complétées par des zones d'extensions agricoles à créer (214 ha) et par des zones de reconstitution forestière.

- Amélioration (268 ha)
- Reboisement (269 ha).

D'autre part, le programme propose la maîtrise de la biomasse, très combustible en été, constituée par les peuplements de mimosa non cultivé (150 ha).

Enfin, un réseau de pistes D.F.C.I. utilisables par les services d'intervention doit être constitué.

Zone d'extension agricole

Les terrains présentant une aptitude agricole marquée (critère S.C.P.) doivent être mis en culture. Avec les terrains agricoles existants ils constituent sans aucun doute les meilleurs parefeux lorsqu'ils sont situés dans des endroits stratégiques du point de vue D.F.C.I. (photo 2).

La mise en valeur agricole nécessite un défrichement complet de la végétation et l'établissement d'ouvrages anti-érosifs indispensables.

Les risques d'érosion sont élevés sur la commune de Tanneron.

Ces phénomènes ne doivent pas être pris à la légère. C'est la pérennité des spéculations agricoles et forestières qui sont menacées par ce phénomène. Les agriculteurs de Tanneron en sont de plus en plus conscients et c'est pourquoi ils veu-

(1) Cf. Forêt méditerranéenne, t. II, n° 1. Pédologie et aménagement rural : appréciation de l'aptitude à la mise en valeur forestière et agricole des sols des zones accidentées de Provence par Georges DUCLOS.

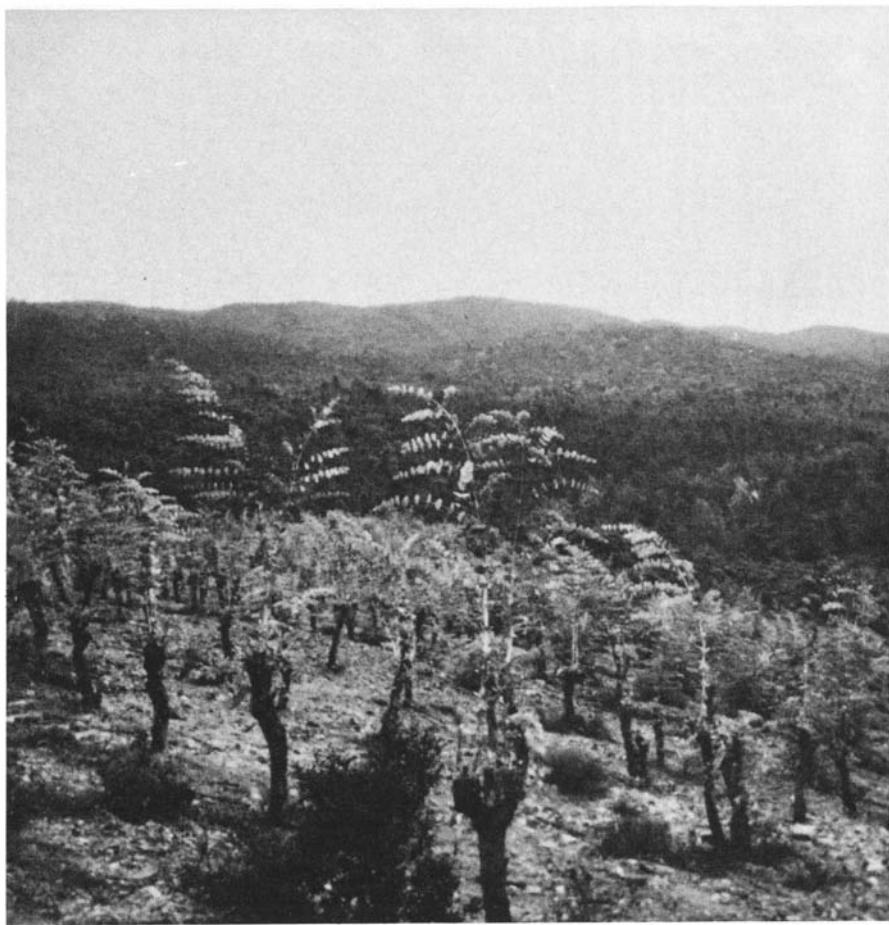


Photo 2. — Une coupure parefeu agricole : cultures d'Eucalyptus à feuillage.

Photo P. T.

DENOMINATION	CODE	SURFACE HA	CARACTERES DETERMINANTS DU MILIEU						DESCRIPTION DES OPERATIONS PRÉCONISÉES	OBJECTIFS
			Epaisseur Sol Cm.	Réserve util. mm	Pente %	Risque d'érosion	Pierrosité	Type de végétation préexistante avant travaux		
AGRICULTURE	AG1	48	40-80 et+	100	0-5	très faible	Faible à moyenne	Maquis Maquis à chêne liège Pin Maritime Anciennes cultures	Défrichage pour mise en valeur culturelle Cultures annuelles ou pérennes exigeantes et à haut rendement - Marachage, fleurs, prairies (nécessité amendements voire drainage)	<ul style="list-style-type: none"> • Création et maintien des unités agricoles • Lutte passive contre l'incendie
	AG2	25	40-80	60-100	5-10	Faible	Faible	IDEM	Défrichage pour mise en valeur culturelle : Cultures arbustives (petits fruits, fleurs, feuillages) Cultures florales ou maraîchères	
ARBORICULTURE	ARB	142	20-40	40-60	10-30	Moyen	Moyenne	IDEM	Défrichage et formation de boutelets anti-érosifs - Voirie de terrasses - Cultures arbustives, plantations forestières à croissance rapide (Eucalyptus) - Châtaigneraie à fruit	
AMÉLIORATION FORESTIERE	AF1	73	20-40	-	15-30	Moyen	Faible	Suberaie ou chênaie (verte ou pubescente) à densité importante	Débroussaillage mécanique - élévation à 2 M. Éclaircie manuelle si nécessaire Entretien sylvopastoral ou petit feu contrôlé ou mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de peuplements forestiers ou indigènes peu combustibles • Lutte passive et active contre l'incendie
	AF2	41	20-40	-	15-50	Moyen	Faible	Suberaie ou chênaie (verte ou pubescente) faible densité	Débroussaillage mécanique élévation à 2 M. Regarris ou enrichissement en bandes ou trous entretien sylvopastoral ou petit feu contrôlé ou mécanique	
	AF3	155	40	-	50-100	Fort	Faible à forte	Suberaie ou chênaie (verte ou pubescente)	Débroussaillage et éclaircie manuels élévation à 2 M. entretien par "petit feu"	
REBOISEMENT	RB1	47	40-80	-	0-10	Faible à très faible	Faible	Maquis - Maquis à chêne liège - Pin Maritime déprissant	Défrichage et rippage en plein - Plantation d'espèces forestières de production. Espacement entre lignes pour entretien mécanique - Forte densité	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte passive et active contre l'incendie • Production de bois d'œuvre
	RB2	113	40	-	10-50	Moyen à fort	Faible à moyenne	IDEM ¹ Mais précautions contre l'érosion - boutelets - bandes de végétation spontanées maintenues - espacement et densité idem		
	RB3	109	40	-	0-50	Faible à fort	Faible	Anciennes cultures - Mimosa non cultivé	IDEM 1 et 2 suivant pentes mais plantations essences à croissance rapide. Eucalyptus - Châtaigner à fruits cultivés	
UTILISATION DE LA BIOMASSE (MIMOSA)	BM	183	-	-	0-100	Faible à fort	Faible	Mimosa non cultivé	Coupe rase à révolution courte à moyenne (10 à 20 ans) Création de pistes d'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Productions de bois de chauffage - charbon de bois(?) Compost(?) • Maîtrise du mimosa non cultivé
SYLVO-PASTORALISME	S.P		-	-	0-50	Faible	Faible	Chênaie pubescente Clairière recouvrement fourrager important	Débroussaillage mécanique - Clôture - Fertilisation pâturage - Construction bergerie Serre	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'unités sylvopastorale - Production ovine ou caprine • Lutte passive contre l'incendie

Tableau I. — Tableau synthétique des opérations.

lent prendre une part active dans l'œuvre de reforestation de leur commune.

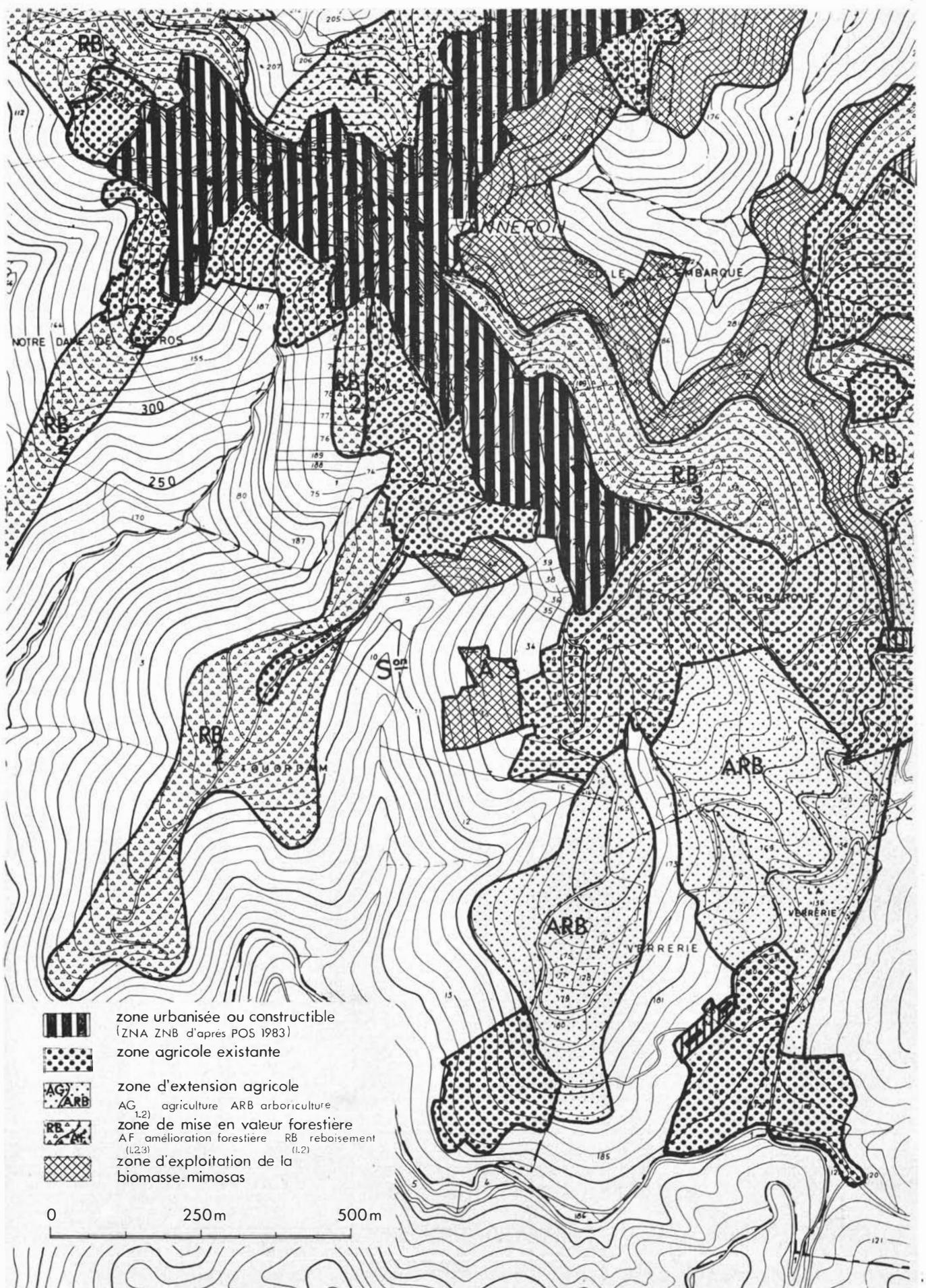
Il a été distingué différents types de mise en valeur (AG1, AG2, ARB, SP) suivant les caractéristiques pédologiques, l'exposition et la végétation spontanée (voir Tab. I, tableau synthétique des opérations — Carte 1, extrait carte de mise en valeur agrosylvicole page suivante).

Il est évident que la remise en valeur de ces terrains (il s'agit dans la plupart des cas d'anciennes terres de cultures abandonnées) risquera de rencontrer quelques oppositions dans le cas de propriétés particulières. L'intérêt général d'une telle entreprise nécessiterait dans ce cas l'application de dispositions législatives contraignantes. Rappelons qu'il s'agit de protéger les biens et les hommes contre l'effet dévastateur de l'incendie.

Zone de reconstitution forestière

Les coupures agricoles qui doivent rompre la continuité de l'état boisé, seront complétées par de vastes parafœux arborés constitués de peuplements spontanés améliorés ou de reboisements.

De nombreuses recherches ont mis en valeur l'intérêt des formations



Extrait de la carte de mise en valeur agro-sylvicole au 1/5000.

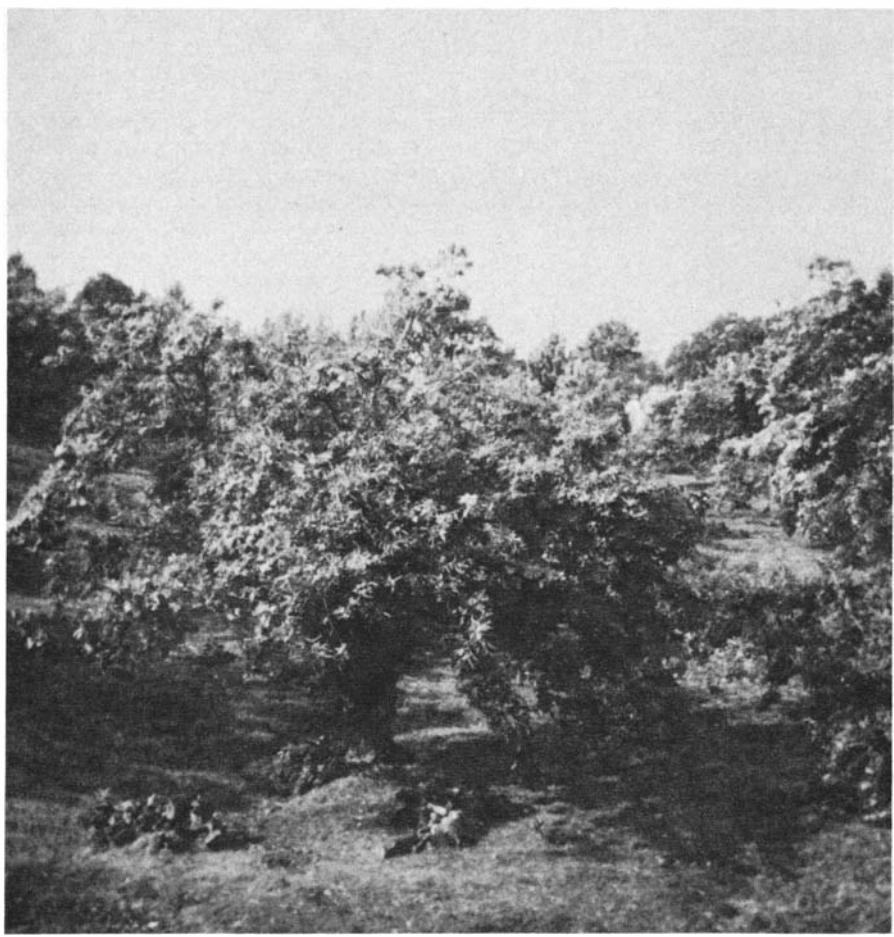


Photo 3. — Une châtaigneraie entretenue, pare feu efficace.

Photo P. T.

végétales spontanées (Université, I.N.R.A., C.E.M.A.G.R.E.F.) en équilibre avec le milieu (Climax). Parmi ces essences, la chênaie et la châtaigneraie constituent des peuplements qui se reconstituent rapidement après incendie. Ils pourront jouer un rôle de parefeux avec un maximum d'efficacité dans la mesure où des traitements appropriés diminueront leur combustibilité.

Il s'agit notamment de rompre la continuité entre les strates d'éliminer ou de limiter la végétation du sous bois constituée d'espèces inflammables (bruyère à balai, bruyère arborescente, callune, brachypodes, semis de pins maritimes, cistes...) et de favoriser le couvert (sauf dans le cas d'aménagements pastoraux). L'entretien des zones débroussaillées sera effectué suivant les cas par la dent du bétail (aménagement sylvopastoral dans la partie Ouest de la commune) ; par le tracteur débroussailleuse de la commune, ou par le « petit feu ». Cette dernière technique est particulièrement bien maîtrisée par les agriculteurs qui la pratiquent depuis longtemps. Le « passage du petit feu » s'effectuera avec le contrôle des sapeurs pompiers et du maire.

Des pistes d'exploitation forestières doivent être créées en aval des peuplements de mimosa afin de faciliter le débardage et le transport des bois. Bien entendu, leur exécution dépendra de l'importance de la demande.

Pistes D.F.C.I.

Elles existent déjà mais sont le plus souvent en très mauvais état (ravines profondes), trop étroites et parfois en cul de sac. 15 km de pistes situées en position stratégique (crêtes) doivent être rénovés et complétés. Il est nécessaire que ces pistes soient réservées au Service Incendie, aux agriculteurs et aux forestiers.

III. — Mise en œuvre

la municipalité a déjà engagé les premiers travaux 30 ha de reboisement ont été effectués avec l'aide des agriculteurs et des écoles. 45 ha d'amélioration forestière, 200 ha de zone protégée, et 25 km de pistes D.F.C.I. sont en cours de réalisation dans le cadre du programme d'aide à la reconstitution de la forêt méditerranéenne. Sans doute l'effort financier est important. Il a été évalué à 3 500 F l'ha protégé. Mais il s'agit d'assurer la pérennité des activités agricoles et de permettre un renouveau des activités forestières et assurer la sécurité des habitants de Tanneron.



Photo 4. — La végétation naturelle : un maquis de 2,50 m de hauteur sous une futaie claire de chênes lièges. Un peuplement très pyrophile.
Photo P. T.



Photo 5. — Aménagement pastoral : développement herbacé après débroussaillement et fertilisation sous chênes lièges.
Photo P. T.



Photo 6. — Reboisement. Constitution d'andains antiérosifs au bulldozer. Photo P. T.

IV. — Conclusion

Le développement agricole et le développement forestier ne peuvent être envisagés séparément. En région méditerranéenne ces activités sont **complémentaires**. Le zonage agrosylvopastoral doit être réalisé en fonction des véritables **potentialités agronomiques des sols**, et des **conditions socio-économiques** particulières. Il doit tenir compte de l'avis et des souhaits de tous les usagers de la forêt. Ceux-ci agriculteur, forestier, promeneur, chasseur, sont concernés par la mise en valeur de l'espace qu'ils fréquentent. Aussi il nous semble important que ceux-ci participent activement à la gestion de cet espace. Tanneron en est une illustration. Seule une véritable remontée « **socio-économique** » du milieu naturel méditerranéen permettra d'éviter sa **désertification**. La forêt méditerranéenne ne peut survivre sans des hommes qui l'**habitent, qui y travaillent** et qui se sentent responsables de sa mise en valeur.

P. C.
P. T.